



MGF EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : BREF COMPTE-RENDU

Novembre 2019

Principaux constats et indicateurs¹



Prévalence : En République centrafricaine (*la RCA*), la prévalence des MGF chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est de 24,2%



Géographie : Les préfectures montrant les prévalences les plus élevées sont situées au centre du pays



Âge : En 2006, plus de la moitié des filles âgées de 0 à 14 ans qui avaient subi une mutilation génitale avaient été excisées à un âge entre 10 et 14 ans



Type : La « chair enlevée » est le type de MGF le plus communément pratiqué



Agent : Environ 89% des filles âgées de 0 à 14 ans qui ont subi une MGF ont été excisées par un praticien traditionnel



Attitudes : 75,2% des femmes (âgées de 15 à 49 ans) et 55,5% des hommes (âgés de 15 à 59 ans) pensent que les MGF devraient être abandonnées



Classement IDH : 188ème sur 189 pays (2018)



Classement Indice Genre et ODD : Aucune donnée disponible



Population : 5 084 422 (au 8 juin 2017), avec un taux de croissance de 2,12% (estimation de 2016)



Taux de mortalité infantile : 92 décès pour 1 000 naissances vivantes (2015)



Ratio de mortalité maternelle : 882 décès pour 100 000 naissances vivantes (2015)



Taux d'alphabétisation : 36,8% de la population totale âgée de 15 ans et plus peut lire et/ou écrire

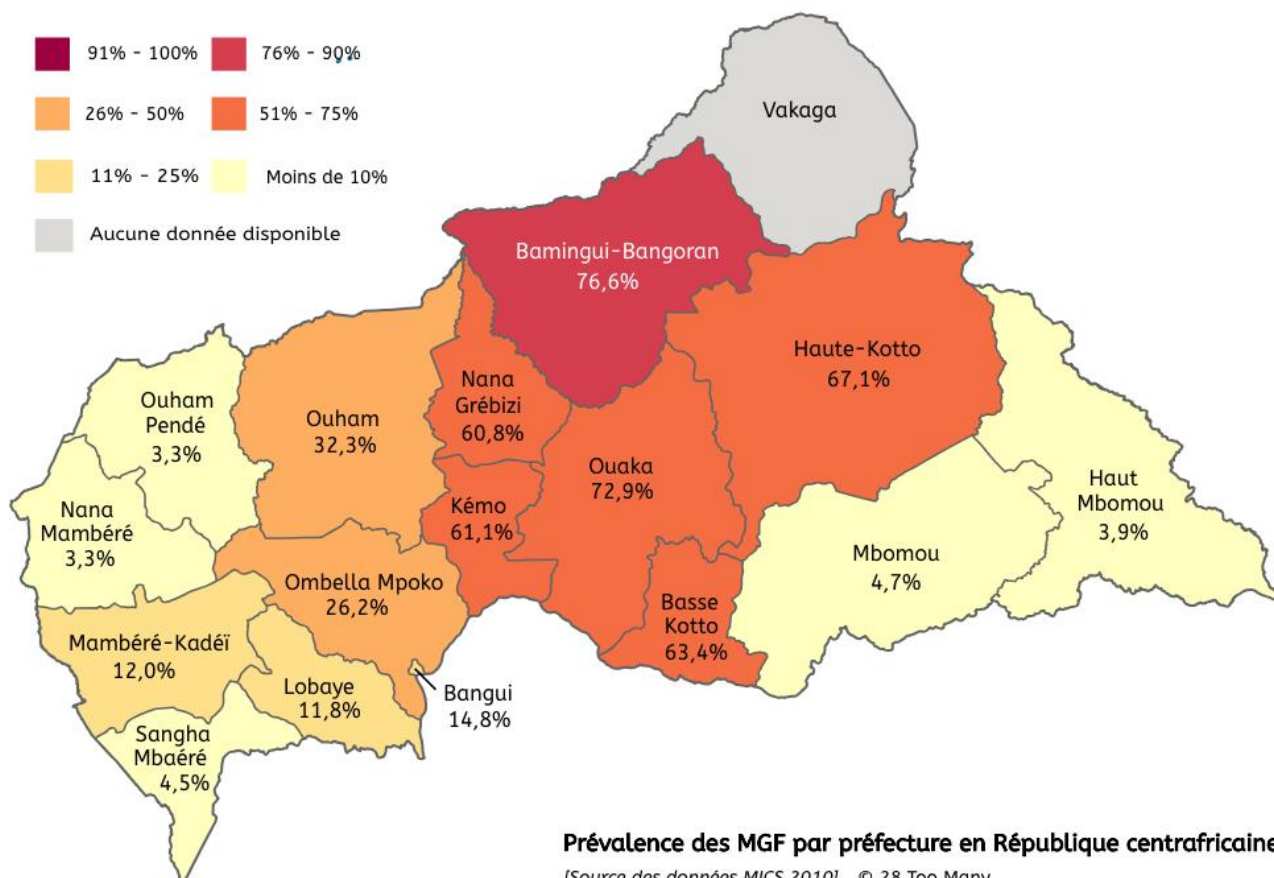
Prévalence des MGF

Les MGF sont pratiquées dans toutes les préfectures et tous les groupes ethniques de la RCA. Les préfectures montrant les prévalences les plus élevées se trouvent dans le centre du pays : Bamingui-Bangoran (76,6%), Ouaka (72,9%) et Haute-Kotto (67,1%). Les préfectures aux prévalences les plus faibles tournent toutes autour des 3-4%. Les femmes âgées de 15 à 49 ans qui vivent en milieu rural sont plus susceptibles de subir une MGF (28,7%) que celles vivant en milieu urbain (18,1%).

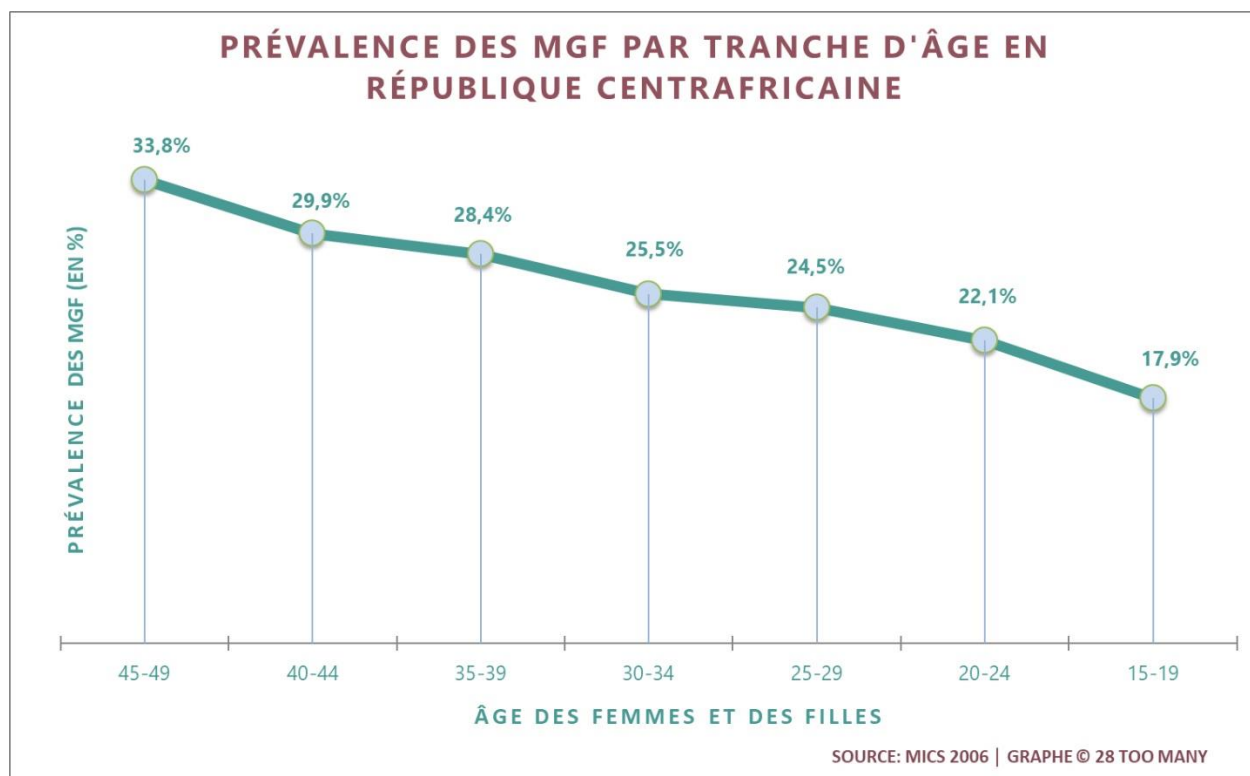
La prévalence de MGF est inversement corrélée avec le niveau de richesse.

La prévalence de MGF la plus élevée est observée dans les foyers où le chef de famille est d'origine ethnique Banda (53,4% des femmes âgées de 15 à 49 ans) ; la plus faible est observée dans les foyers où le chef de famille est d'origine ethnique Mboum (2,6%)².

Les MGF sont pratiquées à un niveau similaire par les adeptes de toutes les religions en RCA (entre 21 et 25%)³.



Tendances de la prévalence de MGF



Entre 2006 et 2010, la prévalence globale chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est passée de 25,7% à 24,2%. Toutefois, en raison du large éventail de tranches d'âge des femmes incluses, la prévalence globale à elle seule peut ne pas refléter pleinement les progrès réalisés au cours des dernières années. La ventilation des données par groupe d'âge les plus récentes montre une prévalence de 33,8% chez les femmes âgées de 45 à 49 ans, mais aussi un recul à 17,9% pour le groupe d'âge le plus jeune. Bien que l'excision après l'âge de 15 ans reste une éventualité pour une petite proportion de femmes, les données démontrent une nette tendance à la baisse des prévalences chez les femmes plus jeunes⁴.

MGF transfrontalières

Dans certains pays où les MGF sont devenues illégales, la pratique a été poussée à la clandestinité et a franchi les frontières pour éviter les poursuites. On ignore dans quelle mesure le déplacement transfrontalier aux fins de MGF représente un enjeu pour la RCA.

MGF médicalisées

Les MGF médicalisées ne semblent pas significatives en RCA. Selon les données disponibles, 1,9% des femmes ayant subi une MGF auraient été excisées par un professionnel de santé⁵.

Législation

La loi principale contre les MGF est la **loi n°06.032 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre les violences en République centrafricaine**⁶. La **loi n°10.001 du 6 janvier 2010 portant Code pénal de la République centrafricaine** incrimine également la pratique des MGF⁷. La **loi n° 06.032 et le Code pénal** interdisent et prévoient des sanctions pour la pratique, la planification ou la promotion des mutilations génitales féminines effectuées « par des méthodes traditionnelles ou modernes ». Ils exigent également que toute personne ayant connaissance d'une MGF planifiée ou précédemment pratiquée la signale aux autorités compétentes. Toutefois, rien ne semble indiquer que des cas de MGF fassent l'objet de poursuites en vertu de ces lois.

Les lois en vigueur ne traitent pas directement des MGF transfrontalières et il ne semble pas exister de réglementation spécifique ou autre législation relative aux MGF pratiquées sur ou par les citoyens centrafricains dans d'autres pays. Les lois ne font pas non plus directement référence aux MGF pratiquées par un professionnel de la santé ou dans un cadre médical.

Action pour mettre fin aux MGF

La RCA continue de faire face à de nombreux défis, malgré la signature d'un accord de paix et de réconciliation en février 2019. De nombreuses personnes ont été déplacées de leurs foyers et, bien que l'ONU fasse état d'une diminution des violations des droits de l'homme, les restrictions de mouvement, les attaques, les enlèvements et les violences sexuelles se poursuivent⁸. Cette situation instable rend difficile l'application des lois, l'enregistrement des cas de MGF et, d'une manière générale, la mise en œuvre de programmes visant à protéger les femmes et les filles contre la violence et les pratiques basées sur le genre, telles que les MGF.

L'absence d'un système judiciaire performant signifie que les lois ne sont pas susceptibles d'avoir un effet dissuasif et que les auteurs ne sont pas poursuivis. Certains commentateurs ont rapporté qu'aucun crime grave n'a été poursuivi depuis 2013, et que de nombreux groupes ont procédé à des exécutions et à des violences sexuelles en toute impunité⁹. Un rapport du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, rédigé en 2016 par un expert indépendant à la situation, constate que « la justice pénale reste pratiquement inexistante » et que, entre juillet 2015 et janvier 2017, la Cour pénale de Bangui n'a tenu qu'une seule session, après une période d'inactivité de cinq ans¹⁰. Le manque de ressources et de personnel reste un obstacle majeur, et, en dehors de Bangui, l'accès aux ressources judiciaires est encore plus limité.

Les MGF se poursuivraient dans de nombreuses régions du pays - par exemple, dans les régions de Damara et de Bogangolo.¹¹

Références

- 1 - (« MICS »): ICASEES (2010) *Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS, RCA 2010 Rapport final*, pp.241–242. Bangui, RCA ICASEES. https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS4/West%20and%20Central%20Africa/Central%20African%20Republic/2010/Final/Central%20African%20Republic%202010%20MICS_French.pdf (consulté le 8 juin 2017).
- UNICEF (2013) *Central African Republic: Statistical Profile on Female Genital Mutilation/Cutting*, p.2. (consulté le 8 juin 2017) https://data.unicef.org/wp-content/uploads/country_profiles/Central%20African%20Republic/FGMC_CAF.pdf
- United Nations Development Programme (2018) *Human Development Reports*. <http://hdr.undp.org/en/2018-update> (consulté le 12 juin 2019).
- Equal Measures 2030 (2019) *Harnessing the Power of Data for Gender Equality: Introducing the 2019 EM2030 SDG Gender Index*, pp.12–13. www.data.em2030.org/2019-global-report.
- Country Meters (2017) *Central African Republic*, 8 juin 2017. http://countrymeters.info/en/Central_African_Republic (consulté le 8 juin 2017).
- Central Intelligence Agency (2016) *World Factbook: Central African Republic*, 30 mai. <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ct.html> (consulté le 8 juin 2017).
- Countdown to 2030 (2015) *A Decade of Tracking Progress for Maternal, Newborn and Child Survival The 2015 Report: Central African Republic*. http://countdown2030.org/documents/2015Report/CAR_2015.pdf (consulté le 8 juin 2017).
- WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and United Nations Population Division Maternal Mortality Estimation Inter-Agency Group (2015) *Maternal mortality in 1990–2015: Central African Republic*. http://www.who.int/gho/maternal_health/countries/caf.pdf?ua=1 (consulté le 8 juin 2017).
- 2 MICS, pp.241–242.
- 3 UNICEF, *op. cit.*
- 4 - MICS, pp.241–242.
 - ICASEES (2009) *Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples, couplée avec la Sérologie VIH et Anémie 2006*. Bangui, RCA ICASEES, p.186. https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS3/West%20and%20Central%20Africa/Central%20African%20Republic/2006/Final/Central%20African%20Republic%202006%20MICS_French.pdf (consulté le 8 juin 2017).
- 5 Population Reference Bureau (2017) *Female Genital Mutilation/Cutting: Data and Trends*, p.10. <http://www.prb.org/pdf17/FGMC%20Poster%202017.pdf>.
- 6 *République centrafricaine : Loi no. 06.032 du 2006, portant protection de la femme contre la violence en République centrafricaine* (2006) <http://www.refworld.org/docid/54f821684.html>.
- 7 Loi n° 10.001 portant Code pénal centrafricain (2010) *Loi n°10.001 portant Code pénal centrafricain*. http://www.wipo.int/wipolex/en/text.jsp?file_id=195086.
- 8 UN News (2019) *Central African Republic: 'Transform dreams of peace into reality': mission chief tells Security Council*, 25 October. <https://news.un.org/en/story/2019/10/1050041>.
- 9 See Lewis Mudge (2017) 'A Step Toward Justice in the Central African Republic', *Human Rights Watch*, 21 février. <https://www.hrw.org/news/2017/02/21/step-toward-justice-central-african-republic>.
- 10 Human Rights Council (2016) *Report of the Independent Expert on the situation of human rights in the Central African Republic*. UN General Assembly A/HRC/33/63. http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/33/63.
- 11 Journal de Bangui (2016) *Damara-Bogangolo: une sage-femme déplore l'excision sur les filles*, 14 janvier <http://www.journaldebangui.com/article.php?aid=9227>.

Image de couverture: hdptcar (2007) *Des écolières en République centrafricaine*. <https://flic.kr/p/2h8GyP>. CCL: <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/>.

Veillez noter que l'utilisation d'une photographie d'une fille ou d'une femme dans ce rapport n'implique pas que celle-ci ait, ou non, subi une MGF.

